

privilege d'être citoyens canadiens par une réduction des exigences relatives au domicile. Le ministre nous dirait-il quelque chose à ce propos?

M. Hellyer: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet, si on me le permet, pour demander au ministre d'étudier de nouveau la question de la résidence. Comme a dit le dernier préopinant, ces gens viennent dans notre pays où nombre d'entre eux font un apport excellent à son bien-être au cours d'une période de temps considérable. Leurs enfants reprennent la tâche là où ils l'ont abandonnée, travaillent et font leur part pour rendre notre pays plus prospère pour ceux qui l'habitent. Même s'il était impossible de supprimer la condition relative à la résidence, on pourrait réduire la période à 15 ou 10 ans afin d'apporter à ces gens un peu plus d'aide et de confort dans leurs vieux jours. Nombre d'entre eux ont mené une vie intense outre-mer, ont connu la misère et certains même ont été l'objet d'actes de cruauté, et il arrive souvent que leurs enfants les fassent venir ici pour qu'ils puissent passer leurs dernières années de vie dans un pays où ils sont libres de pratiquer leur religion, c'est-à-dire vivre en liberté. J'estime que la question vaut d'être étudiée sérieusement et je prie instamment le ministre d'y apporter son attention bienveillante au cours des prochains mois afin, peut-être, de saisir la Chambre plus tard d'une modification qui remédiera à cette situation.

M. Patterson: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre. J'en ai parlé lorsque j'ai pris la parole hier. Le ministre envisage-t-il de prendre des mesures à la suite de la requête relative au versement d'allocations de guide aux aveugles?

L'hon. M. Martin: Je devrais peut-être parler de ces choses dès maintenant, monsieur l'Orateur. Je tiens à remercier le député de Lethbridge du soin qu'il a mis à étudier la question, ainsi, d'ailleurs, que certains autres députés.

J'ai déjà dit hier que nous nous intéressons tous à la sécurité de la vieillesse et j'estime qu'il s'agit là d'une question qui a retenu, à juste titre, l'attention du comité. Je suis fier d'avoir eu, les dernières années, à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, plus particulièrement l'occasion de m'occuper de la question. C'est le domaine, dans lequel j'ai eu, au nom du Gouvernement, l'avantage de proposer des réformes assez importantes, en augmentant le montant et en relevant la limite maximum de revenu au point de doubler la pension au cours de la période où j'ai pu servir dans

[M. Holowach.]

ce ministère. Je ne m'en attribue pas le mérite; je ne fais que le mentionner.

Nous en sommes maintenant au point où 43 p. 100 du budget global de notre ministère est consacré à l'aide que nous accordons aux vieillards. Aucun pays du monde n'affecte une aussi grande partie du budget ministériel à ses citoyens âgés que le Canada.

Tout ce qu'on dit à propos des difficultés qu'éprouvent les vieillards est, j'en suis certain, fort bien compris par tous les députés de quelque côté de la Chambre qu'ils puissent siéger. Ces subventions sont destinées à la subsistance. Elles ne pourraient assurer, vu qu'aucune mesure de sécurité sociale ne le fait, la complète subsistance du groupe en cause; cependant, je puis assurer à la Chambre que cette question est étudiée très attentivement par mon ministère et moi-même.

Nous avons plusieurs projets. J'ignore si nous pourrions les réaliser ou non, mais les députés peuvent avoir l'assurance qu'aucun problème ne me préoccupe plus que celui-là. Mon seul réconfort à ce propos, c'est que le gouvernement fédéral acquitte 95 p. 100 du coût des pensions au Canada, soit près de 400 millions de dollars pour venir en aide à 870,000 personnes, comparativement à environ 90,000 il y a trois ans. C'est là une réalisation remarquable. La Chambre peut être assurée que je continuerai de porter à la question tout l'intérêt possible.

Quant aux allocations destinées aux guides des aveugles, c'est une question qui doit être examinée avec les provinces, parce que c'est là un projet commun. Il doit y avoir une réunion de la commission interprovinciale vers le mois d'octobre, alors que ce sujet et d'autres projets seront discutés.

M. Green: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Que dire des aveugles de 70 ans et plus? La question n'a rien à voir avec les provinces, étant purement du ressort fédéral.

L'hon. M. Martin: Oui, je le sais, mais il faut la prendre en considération comme elle le sera d'ailleurs.

M. Zaplitny: On a soulevé la question de reviser les conditions de résidence que doivent remplir les requérants de la pension de vieillesse. J'ai discuté la question dans le particulier avec le ministre en deux ou trois occasions, et j'aimerais qu'il commente les observations des députés d'Edmonton-Est et de Davenport.

L'hon. M. Martin: J'en ai parlé hier. Le député de Vancouver-Quadra a soulevé la question hier soir et je lui ai signalé qu'elle était à l'étude ainsi que plusieurs autres qu'il a soumises. Je suis au courant de ce problème qu'on a étudié dans la perspective de notre programme d'assistance parce que la